Établissements de crédit, sociétés d'investissement: fonds propres, valeurs mobilières (modif. directives 93/6/CEE, 93/22 /CEE)

1995/0188(COD) - 10/02/1998

La première réunion du Comité de conciliation a eu lieu le 10 février 1998 sans que les deux délégations puissent trouver un accord. Le centre du conflit se situe dans la comitologie. Le Conseil a introduit un comité de type III b (réglementaire) tandis que le Parlement avait proposé en deuxième lecture un comité de type II b (de gestion). En vue de la prochaine révision de la décision de 1987 sur la comitologie, ce dossier prend une importance particulière. La délégation du Parlement se réunira à nouveau à Strasbourg le 11 mars 1998.